

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les Yvelines

1. Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les Yvelines : une démarche impulsée en juillet 2013, qui se poursuit

1.1 Méthode :

- un Comité de pilotage placé sous l'égide de la Sous-préfète à la ville réunissant les représentants : Conseil Départemental, DSDEN, DIRECCTE, DDCS, DDPJJ, DDFIP, Banque de France, DT/ARS, CAF, CPAM, UDCCAS, associations (caritatives et humanitaires). Coordination : DDCS
- 8 chantiers de mesures correspondants aux grandes thématiques du plan (cf fiche jointe) avec désignation de pilotes et copilotes pour chacun d'eux ;
- Des groupes de travail ex : accès aux droits et lutte contre le non recours, lutte contre l'illettrisme et un suivi technique de l'avancée des chantiers effectué par la DDCS.

1.2 Démarche :

- 7 réunions du Comité de pilotage : 12 juillet 2013, 17 septembre 2013, 28 janvier 2014, 25 avril 2014, 14 novembre 2014, 1^{er} avril 2015, 20 novembre 2015. Objet : état des lieux ou diagnostic par chantiers de mesures ; adoption des objectifs opérationnels par chantier ; mesure de l'état d'avancement par thématique à chaque COPIL.
- Organisation d'un colloque le 28 novembre 2014 sur le thème « pauvreté et précarité dans les Yvelines-comprendre et agir » : 150 participants

2. Des avancées qui témoignent d'une véritable dynamique de travail entre les institutions :

2.1. Chantier de mesures : « accès aux droits et aux biens essentiels-non recours aux droits » :

Co-pilotage : DDCS/CPAM

- les « accueils sur rendez-vous » et les espaces multimédia de la CAF se sont multipliés. Présence dans les 10 villes les plus peuplées des Yvelines. La logique territoriale du travail social entre la CAF et les agents du Conseil Départemental a trouvé une nouvelle impulsion ;
- la CPAM intervient par ses « conseillers solidarité » auprès des personnels des CCAS en terme de formations sur les dispositifs d'accès aux soins (20 conventions CPAM/CCAS sont mises en œuvre sur cet objet) ;
- des permanences de la CPAM existent dans les associations, auprès des PASS des hôpitaux, des points d'accès aux droits, des prisons, des centres d'accueil des sans abris, foyers de travailleurs migrants ;
- actuellement un projet de convention est élaboré entre Pôle Emploi et la CPAM dans le cadre de « l'accompagnement social global » pour le renforcement de l'information sur l'accès aux soins et les bilans de santé des publics demandeurs d'emploi et précaires ;
- une étude technique est en cours entre la CAF et la CPAM afin de permettre l'automatisation des droits à la CMU pour les allocataires de prestations familiales dont les ressources se situent en dessous du plafond de la CMUC ;
- une convention de partenariat existe entre la CAF et la CPAM pour la simplification des démarches par l'échange de données afin de permettre l'attribution automatique de la CMUC aux bénéficiaires du RSA ;
- projet de convention entre la DDCS/CPAM et associations tutélaires en vue de faciliter l'accès aux soins des personnes bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire (tutelle, curatelle) ;
- élaboration en cours du schéma départemental de la domiciliation par la DDCS en vue de faciliter les dépôts de dossier et l'ouverture des droits des personnes sans domicile de secours et précaires.

2.2. Chantier de mesures : « Emploi, travail et formation professionnelle »

Pilotage : UT/DIRECCTE

- L'enjeu est de :

- favoriser l'insertion et de prévenir la pauvreté, inciter les entreprises en les accompagnant à recruter les publics les plus fragiles et à prévenir par des démarches actives leur exclusion de l'entreprise,
- faciliter l'accès à l'emploi en aménageant les parcours, jusqu'à la stabilisation dans un emploi durable.

- La stratégie utilisée consiste à mobiliser les contrats aidés, le dispositif d'Insertion par l'Activité Economique (IAE), auprès de tous les employeurs pour offrir des parcours d'insertion et d'accompagnement personnalisé (sécurisation des parcours) aux jeunes 16/25 ans, aux seniors et aux bénéficiaires du RSA ainsi qu'à mettre en œuvre « l'accompagnement global des personnes éloignées de l'emploi ».

2.3 Chantier de mesures : « logement, hébergement »

Co-pilotage : DDCS/DDT

- Le schéma départemental de domiciliation sera présenté lors du COPIL du 28 avril 2016 ;
- Le diagnostic territorial dit « 360° » du sans abris au mal logement des Yvelines a été réalisé ;
- les travaux relatifs à la fusion du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion seront présentés en séance du CODIR PDALDP avant l'été 2016. Le bilan du PDALPD 2011-2014 a été effectué. Le nouveau Plan intégrera également le schéma de la domiciliation.

2.4 Chantier de mesures : « santé, accès aux soins »

Pilotage : DT/ARS

- L'objectif d'amélioration de la prise en charge « santé » des résidents des foyers de travailleurs migrants, des CHRS, CADA et structures d'hébergement a été mis en place depuis plusieurs années par l'intervention de « médiateurs santé » dans un certain nombre de ces structures et de psychologues et soignants relevant de 2 réseaux de santé des Yvelines. Financement conjoint : ARS/DDCS/politique de la ville/municipalités

2.5 Chantier de mesures : « famille, enfance, réussite éducative » :

Co-pilotage : CAF, DDCS, DSDEN, Conseil départemental

Le schéma départemental des services aux familles destiné à renforcer et coordonner l'action des acteurs de la politique petite enfance et parentalité : CAF, MSA, Conseil départemental, DDCS, Education nationale, municipalités a été signé le 31 mars 2016. Il a été précédé d'un diagnostic de l'existant présenté par la CAF sur le champ de la petite enfance et de la parentalité. Des comités techniques sont mis en place (médiation et jeunesse) pour la mise en œuvre du schéma avant l'été 2016.

2.6 Chantier de mesures : « inclusion bancaire et lutte contre le surendettement » :

Co-pilotage : Banque de France/DDFIP

- poursuite de la démarche engagée d'information sur la procédure de surendettement à destination des travailleurs sociaux, des personnels des CAF, de la DDFIP et des bailleurs sociaux par la Banque de France ;
- amélioration en continu de la transmission d'informations sur les dossiers entre la commission de surendettement (Banque de France) et la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (DDCS) dans le but de limiter la survenue de situations socialement très dégradées.

2.7 Chantier de mesures : « prévention et lutte contre l'illettrisme »

Pilotage : DDCS

- réunions effectuées avec les représentants de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, le Centre du service national de Versailles, DSDEN, Conseil départemental, AFEV, ATD Quart Monde afin d'établir un diagnostic de l'illettrisme dans les Yvelines (essai de quantification, typologie des personnes...) et des dispositifs existants en vue de proposer un plan d'action s'inscrivant dans les axes de travail du plan régional de lutte contre l'illettrisme, suivants :

développer la construction de parcours d'acquisition de compétences de base pour les demandeurs d'emploi ou les personnes en situation professionnelle ; agir sur les environnements périscolaires, extrascolaires et familiaux ; faciliter l'acquisition des compétences de base des enfants, adolescents et jeunes en difficultés dans les apprentissages fondamentaux.

2.8 Chantier de mesures : « sport et inclusion sociale »

Pilotage : DDCS

Le sport est reconnu comme un facteur d'insertion et d'intégration sociale et les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement. Elles peuvent donc constituer des supports éducatifs à part entière.

Dans cet esprit, la DDCS a mis en place avec l'UFOLEP, en 2014, une offre de pratique sportive pour des jeunes femmes du CADA de Porcheville durant 6 mois. Par ailleurs une offre de pratiques sportives a également été proposée aux résidents du CHRS d'Achères, dans les mêmes conditions avec passage du PSC1. Les actions se poursuivent en ce sens en direction des femmes victimes de violences d'un accueil de jour et d'un CHRS.

3. Point de vigilance :

La gouvernance avec le Conseil Départemental, Chef de file de l'action sociale, doit être réactivée dans un esprit de co-construction des actions du Plan de lutte contre la pauvreté en regard des enjeux de cohésion sociale et de prise en charge des populations précaires ou en voie de précarisation des Yvelines.